

BARÈME DES HONORAIRES

CONSULTANTS
IMMOBILIER



VENTE (PLEINE PROPRIÉTÉ)

MANDAT DE VENTE

Prix de vente jusqu'à 30 000 €	4 000 € T.T.C à la charge de l'acquéreur
Prix de vente de 30 000 € à 60 000 €	10% T.T.C à la charge de l'acquéreur
Prix de vente de 60 001 € à 150 000 €	8% T.T.C à la charge de l'acquéreur
Prix de vente de 150 001 € à 300 000 €	7% T.T.C à la charge de l'acquéreur
Prix de vente supérieur à 300 000 €	6% T.T.C à la charge de l'acquéreur

MANDAT DE NÉGOCIATION D'ACHAT

5% T.T.C à la charge de l'acquéreur

VENTE (NUE-PROPRIÉTÉ, VIAGER)

MANDAT DE VENTE

6% T.T.C de la valeur vénale, à la charge de l'acquéreur

MANDAT DE NÉGOCIATION D'ACHAT

6% T.T.C de la valeur vénale, à la charge de l'acquéreur

La société CONSULTANTS IMMOBILIER ne détient aucun fonds pour le compte de ses clients et ne reçoit rien d'eux que le paiement de ses honoraires.

Barème en vigueur au 14 octobre 2022

TVA 20%